

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00842 Numéro SIREN : 392 141 230 Nom ou dénomination : A.A. ALPHA AMBULANCES

Ce dépôt a été enregistré le 26/02/2024 sous le numéro de dépôt B2024/001949

SAS ALPHA AMBULANCES

**Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 Euros**

Siège social : 448 Avenue de La Buge - 83110 SANARY

R.C.S. TOULON B 392 141 230

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 30 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt et trois,
Le 30 Décembre, à 9 Heures

Les associés de la SAS ALPHA AMBULANCES, société par actions simplifiée au capital de 7 622,45 Euros, divisé en 500 parts de 15,24 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Annuelle, au siège de la société, sur convocation de la gérance.

- Monsieur ROUSTAN Pierre, propriétaire de375 Parts

- Madame ROUSTAN Myléne, propriétaire de 125 Parts

Soit un total de500 Parts

Le Président, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur ROUSTAN Pierre préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le président donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Président adopte ce procès-verbal.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2023 et quitus dirigeants,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227 – 10 du Code de Commerce, et décision à cet égard,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport général.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RP RM

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Président, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30/06/2023 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30/06/2023, quitus de leur gestion au dirigeant. Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de 102 165,07 Euros de l'exercice de la manière suivante :

- **DISTRIBUTION DIVIDENDES102 165,07 Euros**
- **DISTRIBUTION DIVIDENDES SUR RESERVES ANTERIEURES..... 40 691,93 Euros**
- TOTAL DIVIDENDES142 857,00 Euros**

Depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune); la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

DIVIDENDES distribués au cours des 3 dernières années	
Exercice	Dividendes bruts
2019/2020	37 000,00 Euros
2020/2021	142 857,00 Euros
2021/2022	142 857,00 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RP RM

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227 – 10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que les conventions té conclue antérieurement se sont poursuivies au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Madame ROUSTAN Jade a perçu une rémunération pour l'année 2022/2023 en sa qualité de gérante salariée soit une somme nette de 44 610,52 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, chaque contractant n'ayant pas pris part au vote le concernant.

CINQUIEME RESOLUTION

Madame ARSAC Karine a perçu une rémunération pour l'année 2022/2023 en sa qualité de gérante salariée soit une somme nette de 42 470,19 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, chaque contractant n'ayant pas pris part au vote le concernant.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les montants suivants :

Loyers versés pour les locaux situés :

- à OLLIOULES (VAR) soit une somme annuelle T.T.C. de 6 000,00 Euros pour l'exercice 2022/2023.

Loyers versés à la SCI JADE pour les locaux situés :

- à TOULON (VAR) soit une somme annuelle T.T.C. de 17 087,76 Euros pour l'exercice 2022/2023.
- à SANARY (VAR) Avenue de la Buge (RDC) et (1^{ER} Etage) soit la somme annuelle T.T.C. de 27 805,20 Euros pour l'exercice 2022/2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la non-rémunération des comptes courants pour l'exercice 2022/2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RP RM

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gordon'.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Fouquet'.


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

 Liberté
Égalité
Fraternité

 Formulaire à déposer
en double exemplaire

 N° 2065-SD
2023

 Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Tous droits de vote

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 01072022		N° 0062023	
Désignation de la société : ALPHA AMBULANCES SARL Adresse du siège social : 3110 SARARY SIRET : 39214123000046 Mail : alphaamb@31ac1.com Adresse du principal établissement : _____ Ancienne adresse en cas de changement : _____			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI) Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante : _____ Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère : _____ SIRET : _____			
ACTIVITÉS Activités exercées : AMBULANCIER Si vous avez changé d'activité, cochez la case : ☐			
RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal : 58 053 Déficit : _____	
Bénéfice imposable à 15 % : 42 500		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 % : _____	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 % : _____ PV exonérées (art 238 quinquies) : ☐	
PV à long terme imposables à 15 % : _____		Autres PV imposables à 19 % : _____	
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches Entreprise nouvelle, art 44 sexies : ☐ Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies-0 A : ☐ Entreprise nouvelle, art 44 septies : ☐ Zone franche d'activité nouvelle génération, art 44 quaterdecies : ☐ Zone de restructuration de la défense, art 44 terdecies : ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies : _____ Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur art 44 octies A : _____ Autres dispositifs : _____ Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies : _____ Société d'investissement immobilier cotée : ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : _____ Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % : _____			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif art 244 quater W du CGI (cocher la case) : ☐			
CONTRIBUTIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts : _____ 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité : _____ Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 % : _____ Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 % : _____			
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre : ☐ 2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la Nom/Adresse déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : _____ N° : _____ 3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre : ☐ Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la Nom/Adresse société tête de groupe : _____ N° : _____			
COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : ORDITEC SAS 325 AVE DE BUCARTIN 63140 SIX-FOURS-LES-BAINS		Nom et adresse du conseil : _____	
Tél : 0499 486000		Tél : _____	
CGA/OMGA : _____ Visé conventionné : _____ (Cocher la case correspondante) : ☐		Identité du déclarant : _____ Date : 16102023 Lieu : SARARY Qualité et nom du signataire : CO GERANTE ROUSTAN JADE Signature : _____	
Examen de conformité fiscale (ECF) : _____ prestataire : _____			

 COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL

ORDITEC SAS

Formulaire obligatoire
223 du Code général des impôts

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2023

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis =		Total (a à h)	

II RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (à compléter en l'absence d'un autre formulaire)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés. * SCA, associés gérants. * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités. * SEP et sté de copropriétaires de navires associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
				5	6	7	8
Myliène ROUSTAN	125						
839 Chemin Les Hauts du Lancon 83110 SARTARY							
PIERRE ROUSTAN Gerant	375						
839 Chemin Les Hauts du Lancon 83110 SARTARY							

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

III CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME AMPLIÉ D'EXONÉRATION					
RÉMUNÉRATION		MONTANT VALEUR ALORS TENDRE EN COMPTES		à 10%	à 10%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

IV CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Liasse 23 IS RN

DGFIP N° 2050-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 55 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise : ALPHA AMBULANCES SARL		1 2		
Adresse de l'entreprise 448 AVENUE DE LA BUGUE 83110 SANARY		Durée de l'exercice précédent : 1 2		
Numéro SIRET : 3 9 2 1 4 1 2 3 0 0 0 0 4 6		Néant ☐		
		Exercice N clos le : 3 0 0 6 2 0 2 3		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	5 529
	Fonds commercial (I)	AH	AI	341 911
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	10 272
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	9 504
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	163 926
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
ACTIF IMMOBILISÉ	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	16 196
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	1 276
TOTAL (II)		BJ	BK	189 231
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	25 807
	Autres créances (3)	BZ	CA	27 604
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Disponibilités	CF	CG	388 640	
ACTIF CIRCULANT	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 552
	TOTAL (III)	CJ	CK	443 603
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Écart de conversion actif *	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 050 945	189 231
Renvois : (1) Dont droit au bail : 30 490		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an : CR
Classe de réserve de provision *		Stocks :	Créances :	

SAGE Expert-comptables Janvier 2023

Formulaire obligatoire, article 55 A
du Code général des impôts

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2023

Designation de l'entreprise		ALPHA AMBULANCES SARL		Néant ☐	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 622 ..)	DA	7 622		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	762		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants ☐ EJ)	DG	427 936		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	102 165		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL	538 485		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (III)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	7 894		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ BI)	DV	182 468		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	14 914		
	Dettes fiscales et sociales	DY	117 952		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
	EB				
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)	EC	323 228		
TOTAL (IV)	ED				
Écarts de conversion passif *	(V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	861 713			
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	EF			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	FC		
		Écart de réévaluation libre	FD		
		Réserve de réévaluation (1976)	FE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme	FF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	323 228			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2023

Désignation de l'entreprise **ALPHA AMBULANCES SARL** Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	
						Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	347 509	KE		KE
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	LJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	MI		KN		KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	M2	14 532	KQ		KR
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3	19 771	KT		KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		33 309	KW		KX
		Matériel de transport *		343 888	KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		9 711	LC		LD
	Emballages récupérables et divers *			LE		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LI		LI		IJ
	Avances et acomptes		LK		LL		LM
	TOTAL III	LN	421 211	LO		LP	6 836
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	RG		8M		8T
		Autres participations	RU		8V		8W
Autres titres immobilisés		IP	16 287	IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières		IT	1 276	IU		IV	
TOTAL IV		LQ	17 563	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		QG	786 283	QH		QJ	6 836

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par constat de l'absence ou l'absence d'un bien, service ou résultat d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	69	LW	347 440	IX	347 440
CORPORELLES	Terrains		IP		IX		LY		IZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agenc. et am. des constructions	IS		MG		MH	14 532	MI	14 532
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	10 267	MK	9 504	ML	9 504
		Inst. gales, agenc. aménagements divers	IU		MM	9 657	MN	30 488	MO	30 488
		Matériel de transport	IV		MP	162 120	MQ	181 768	MR	181 768
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS	3 573	MT	6 138	MU	6 138
	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III	IY		NG	185 617	NH	242 430	NI	242 430	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		II		2B	16 196	2C	16 196	2D	16 196	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	1 276	2F	1 276	2G	1 276	
TOTAL IV		I3		NI	17 472	NK	17 472	2H	17 472	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	185 778	ØL	607 342	ØM	607 342	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

